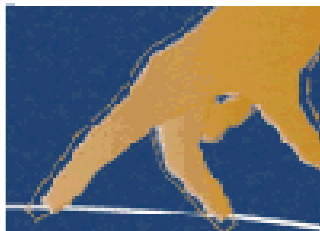


# PRIX SODEC SEMA : PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART 2008



Ce prix s'inscrit dans le cadre de la **Convention de coopération entre la France et le Québec pour le développement des métiers d'art** afin d'encourager la promotion et l'excellence des savoir-faire des professionnels du domaine. Il est organisé conjointement, pour la partie québécoise, par la *Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)*, et pour la partie française, par la *Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)*.

## **Objectif**

Son objectif est de valoriser un projet considéré exemplaire au regard de la promotion de l'excellence de la création, de l'échange de savoir-faire ou encore du développement de marché en métiers d'art.

Le projet de coopération qui fera l'objet d'un dépôt de candidature, pourra avoir été réalisé depuis moins d'un an à la date d'inscription, le 31 janvier 2008, ou sera réalisé dans l'année suivant cette même date.

## **Admissibilité**

- les entreprises et/ ou les artisans d'art exerçant l'un des métiers d'art figurant sur la liste officielle (cf arrêté ministériel)
- peuvent également concourir les entreprises qui démontrent une expérience tangible dans la diffusion ou la commercialisation de produits d'artisans d'art français
- être citoyen français domicilié en France

## **Forme de projets**

De façon non exhaustive, les projets peuvent concerner :

- une participation à un salon, une foire ou un marché professionnel;
- un séjour de création et de production dans l'atelier d'un artisan, suivi d'une participation à un salon ou une foire;
- la recherche et le développement d'une production commune (échange de savoir-faire).

## **Prix**

Le lauréat recevra de la SEMA un prix d'une valeur de 3500 € au moment de l'annonce des résultats et 1500€ au moment de la restitution du rapport finalisé et réalisé de son projet (adressé au directeur général de la SEMA dans les 9 mois qui suivent l'attribution du Prix). L'annonce des résultats sera faite dans le Magazine Métiers d'Art et sur le site Internet de la SEMA.

## **Critères de sélection**

Le lauréat sera choisi par un jury formé de professionnels reconnus du domaine des métiers d'art qui évalueront l'ensemble des dossiers reçus en s'appuyant sur les critères suivants :

- qualité de la production;
- adéquation entre l'activité prévue et le parcours professionnel du demandeur;
- pertinence du projet par rapport au développement de marché;
- originalité et caractère novateur du projet;
- faisabilité du projet et réalisme des coûts;
- pertinence des contacts établis;
- qualité d'ensemble du dossier présenté.

## **Contenu du dossier**

Le dossier soumis doit nécessairement comprendre les renseignements suivants :

- coordonnées et curriculum vitae du ou des candidats;
- s'il s'agit d'une entreprise : historique, activités et principales réalisations, copie des documents constitutifs, liste des administrateurs;
- portfolio des œuvres originales réalisées par le candidat ou les candidats;
- la présentation du projet accompagné d'un texte précisant en quoi le projet encourage les échanges entre la France et le Québec;
- les noms et coordonnées des partenaires ou des interlocuteurs français ainsi qu'une brève présentation de leurs activités;
- les prévisions budgétaires;
- tout document démontrant que le projet a bien été réalisé ou l'échéancier du projet à réaliser.

## **Inscription**

Les dossiers d'inscription doivent parvenir à la SEMA

23 avenue Daumesnil, 75012 PARIS, au plus tard le **31 janvier 2008, à 17 heures.**

Renseignements supplémentaires :

Camille BIDAUT 01 55 78 86 10 ou [bidaut@eurosema.com](mailto:bidaut@eurosema.com)